

Recommandations relatives aux droits d'usage et de propriété des productions informatiques et audiovisuelles à usage pédagogique.

Numéro d'inventaire : 2012.03362

Auteur(s) : Yves Dalmau

Type de document : correspondance

Date de création : 1996

Description : 1 feuille imprimée au recto.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Lettre du directeur de l'Académie de Paris aux chefs d'établissement du second degré public du 19 novembre 1996 leur rappelant la circulaire du 26 février 1996.

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Documentation relative à l'usage scolaire des matériels de projection, de visualisation et de sonorisation

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

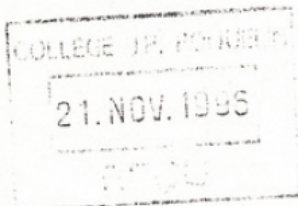
Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination : 1 p.

Lieux : Paris, Paris



le 19 NOV. 1996

AFFAIRE SUIVIE DVS / 663 / 40 63
PAR : Lucien MARANINCHI
LIGNE DIRECTE : Conseiller Technologies nouvelles

Le Directeur
à
Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement
du second degré public

96 AN 0551

OBJET : recommandations relatives aux droits d'usage et de propriété des
productions informatiques et audiovisuelles à usage pédagogique.

Dans une circulaire du 26 février 1996, je vous demandais de veiller au respect des règles relatives au droit d'usage et de propriété des productions informatiques et audiovisuelles, plus précisément, à celles qui s'appliquent à la reproduction de logiciels ou de documents vidéo.

S'agissant de la protection des oeuvres audiovisuelles, je vous rappelle que tout acte de reproduction, de représentation ou de diffusion, sans l'accord des auteurs ou de leurs ayants-droit - même à des fins pédagogiques - est rigoureusement interdit et constitue, de ce fait, un délit de contrefaçon exposant le contrevenant à des poursuites judiciaires (Code de la Propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992).

L'ensemble de ces textes et des actions spécifiques du Ministère de l'Education nationale sont accessibles par Minitel (36 14 EDUTEL, rubrique « Audiovisuel en classe »).

Je vous demande, à nouveau, de diffuser cette information, le plus largement possible, auprès des personnels pédagogiques et administratifs de votre établissement.

94,
AV. GAMBETTA
75984 PARIS
CEDEX 20
TELEPHONE :
(1) 44 62 40 40

Pour le Directeur de l'Académie de Paris
Le Secrétaire Général

Yves DALMAU

